



COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 23^{ème} SEANCE

Président : M. BRODODININGRAT (Indonésie)

Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires : M. MSELLE

POINT 100 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL
1982-1983 (suite)

Première lecture (suite)

Chapitre 28 - Administration, finances et gestion (suite)

UN LIBRARY
NOV 30 1981
UN/SA COLLECTION

* Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau A-3550, Alcoa Building, 866 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

81-57449

Distr. GENERALE
A/C.5/36/SR.23
27 novembre 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

/...

La séance est ouverte à 15 h 15.

POINT 100 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1982-1983 (suite) /A/36/6, 7, et 38 (chap. V et VII D)/

Première lecture (suite)

Chapitre 28. Administration, finances et gestion (suite)

1. M. LAHLOU (Maroc) rappelle que plusieurs décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa trente-cinquième session, celles qui ont trait aux services linguistiques par exemple, auront probablement des incidences sur le projet de budget pour le prochain exercice biennal. Le Secrétaire général a été prié de présenter un rapport sur ces incidences. M. Lahlou se demande si la Commission peut décider, avant même de disposer de ce rapport, qu'elle approuvera les crédits proposés, ou bien si l'approbation de ces propositions en première lecture ne doit être considérée que comme provisoire.
2. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) indique que les questions relatives aux services linguistiques relèvent du chapitre 29 du projet de budget-programme, et non du chapitre 28. Le rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 35/225, qui concerne l'organisation des carrières du personnel des services linguistiques (A/C.5/36/4), et les observations du Comité consultatif, qui figurent au paragraphe 29.6 de son rapport, seront examinés lorsqu'il sera question du chapitre 29.
3. M. LAHLOU (Maroc) dit qu'il songeait surtout à la décision de l'Assemblée générale d'adopter l'arabe comme langue officielle et comme langue de travail de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social (Résolution 35/21 A). Des dispositions ayant sûrement été prises pour donner effet à cette décision, on doit donc en retrouver la trace dans les propositions faites au chapitre 28, qui devraient indiquer comment les ressources linguistiques seront réparties entre les divers départements du Secrétariat, à moins que la question ne soit effectivement traitée au chapitre 29.
4. M. BEGIN (Directeur de la Division du budget) dit que le rapport du Secrétaire général sur ce sujet paraîtra dans une dizaine de jours; la délégation marocaine pourra décider à ce moment-là s'il convient d'approuver en première lecture les demandes de crédits y afférentes.
5. M. WILLIAMS (Panama) suggère que le chapitre 28 D /Bureau des services généraux, (New York)/ soit examiné en même temps que le chapitre 32 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) et les rapports correspondants du Corps commun d'inspection.
6. Le PRESIDENT ne considère pas que la suggestion du représentant de Panama empêche la Commission de procéder au stade actuel à l'examen du chapitre 28.

7. M. PALAMARCHUK (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclare que, si le Comité consultatif a bien fait de recommander que les montants demandés par le Secrétaire général au chapitre 28 soient réduits de près de 3 millions de dollars au total, la délégation soviétique considère qu'il eût été possible d'aller encore plus loin, vu notamment le grand nombre d'Etats Membres qui ont réclamé des compressions des dépenses d'administration. Le Secrétaire général indique au paragraphe 12 de son avant-propos au projet de budget-programme que l'augmentation globale nette des crédits nécessaires pour le prochain exercice par rapport à l'exercice en cours est de 13,67 p. 100. Le Comité consultatif, au paragraphe 28.1 de son rapport, note que le montant demandé au chapitre 28 dépasse de 15,8 p. 100 le montant révisé des crédits ouverts pour 1980-1981.

8. La délégation soviétique propose officiellement que l'accroissement des ressources affectées au chapitre 28 soit ramené à la même proportion que celui de l'ensemble du budget, à savoir 13,67 p. 100, ce qui entraînera une nouvelle réduction de l'ordre de 2 millions de dollars en sus des compressions recommandées par le Comité consultatif. Pour cela, on pourra aisément réviser en baisse les montants demandés, par exemple, pour les reclassements proposés, les créations de postes, les frais de voyage et indemnités de subsistance, les communications et le personnel temporaire. Le Département de l'administration, des finances et de la gestion est mieux à même que M. Palamarchuk d'indiquer précisément sur quels points des économies supplémentaires peuvent être réalisées.

9. M. MOHAMMED (Nigéria) dit que tout en appréciant les efforts faits pour réduire le gaspillage au sein du Secrétariat, il ne souhaite pas voir les dépenses réduites au point de restreindre l'aptitude de l'Organisation à s'acquitter de ses fonctions. Il n'est toujours pas convaincu du bien-fondé des réductions de crédits draconiennes recommandées par le Comité consultatif pour les communications téléphoniques interurbaines et internationales : l'Organisation des Nations Unies doit se trouver en liaison permanente avec un nombre important d'organes subsidiaires et d'autres institutions situées hors de New York. M. Mohammed espère que le Président du Comité consultatif sera en mesure d'expliquer quel rapport il y a exactement entre les réductions suggérées (indiquées en détail au paragraphe 28.59 du rapport du Comité consultatif) et les activités exposées dans le budget.

10. M. LAHLOU (Maroc), se référant au paragraphe 28.55 du rapport du Comité consultatif, se déclare surpris que les chiffres relatifs à la location de téléphones et aux frais postaux aient été surestimés par le Secrétariat. Cela paraît indiquer une sorte de tentative de marchandage avec le Comité consultatif, ce qui serait déplorable.

11. La délégation marocaine appuie la proposition soviétique, bien qu'elle soit assez vague, parce qu'elle vise à réduire encore les dépenses. L'Organisation est obsédée par l'image d'un Secrétariat hypertrophié au point d'échapper à toute emprise et qu'il convient de ramener à des dimensions plus normales. Cela dit, la proposition soviétique, telle qu'elle a été formulée, n'est pas particulièrement logique. Si le Secrétariat a déjà fait de son mieux pour réaliser des économies, comment en trouver 2 millions de dollars de plus? Ce chiffre semble parfaitement arbitraire.

12. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) indique que le Comité consultatif parle de la question des communications téléphoniques interurbaines et internationales au paragraphe 17 du premier chapitre et aux paragraphes 28.58 et 28.59 de son rapport. Jusqu'à présent, les crédits correspondant à ces communications étaient demandés au titre du Bureau des services généraux, mais à partir du projet de budget pour 1982-1983, ils seront répartis entre les services du Siège. Le Comité consultatif a étudié la question avec le Sous-Secrétaire général aux services généraux, qui a confirmé qu'on avait eu des difficultés à contrôler les communications téléphoniques interurbaines et internationales. Le Sous-Secrétaire général estime que la répartition des coûts y afférents entre les différents services permettra de localiser plus aisément les dépenses excessives. Il a également signalé que les crédits demandés dans le projet de budget pour 1982-1983 pour les différents services du Siège ont été calculés sur la base des dépenses encourues avant l'institution et la mise en place des mécanismes de contrôle actuels. C'est pourquoi le Comité consultatif a considéré qu'il était probablement possible d'en abaisser quelque peu le montant, de 76 800 dollars environ.

13. M. BEGIN (Directeur de la Division du budget) indique que le Secrétariat n'a pas surestimé les chiffres relatifs à la location de téléphones et aux frais postaux, et qu'il s'est simplement glissé une erreur dans les premiers calculs. Normalement, un rectificatif aurait été publié, mais en l'occurrence, il a été décidé de laisser au Comité consultatif le soin de la rectifier. Il ne s'agit assurément pas d'une tentative de marchandage avec le Comité consultatif.

14. M. DEBATIN (Secrétaire général adjoint à l'administration, aux finances et à la gestion) déclare, au sujet de la proposition soviétique, qu'il faut s'efforcer de mieux comprendre les différents éléments du chapitre 28 et la manière dont le budget est établi. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'un budget-programme, ce qui conditionne les calculs. Une réduction générale du crédit demandé au chapitre 28 ne paraît pas particulièrement utile. Le Département contrôle strictement ses propres finances, ainsi que celles de l'Organisation dans son ensemble. Si la délégation soviétique précise les domaines où elle propose des réductions, il sera possible d'expliquer les montants demandés.

15. M. PAPENDORP (Etats-Unis d'Amérique) dit que la délégation de son pays aimerait savoir si l'on est d'ores et déjà parvenu à estimer l'ampleur des économies qu'un contrôle plus efficace des communications téléphoniques interurbaines et internationales permettrait de dégager. C'est là un problème que connaissent toutes les grandes administrations, mais une gestion efficace permet de le résoudre. La délégation des Etats-Unis est certaine que l'Administration prendra la question au sérieux.

16. M. BEGIN (Directeur de la Division du budget) répond qu'il n'est pas encore possible de chiffrer les économies à attendre de l'application de mesures de contrôle rigoureuses. Au cours des huit premiers mois de 1981, les frais téléphoniques n'ont que légèrement augmenté, en dollars courants, malgré la hausse des tarifs. Il semble donc que la réaction des chefs de secrétariat soit positive.

17. M. PAL (Inde) trouve que les remarques du Secrétaire général adjoint sur la proposition soviétique prêtent à confusion, car il n'y a pas de programmes au chapitre 28 du budget. Le seul type de réduction possible est une réduction générale.

18. M. DEBATIN (Secrétaire général adjoint à l'administration, aux finances et à la gestion) indique que, si le chapitre 28 ne comporte effectivement pas de programmes, l'ensemble du budget est bien structuré par programmes. Il n'y a pas de budget distinct pour l'administration, les finances et la gestion. Pour certains secteurs, les activités économiques et sociales par exemple, le produit est parfaitement évident, mais ce n'est pas le cas de l'administration. Il n'empêche que le budget doit tenir compte des services à fournir. La Commission devrait examiner les services fournis et décider ensuite si le même travail peut être effectué avec des ressources moindres.

19. M. Debatin est préoccupé lui aussi par le coût des communications. Des efforts énergiques ont été faits pour les contrôler sérieusement. Certes, les fonctionnaires n'utilisent pas toujours le téléphone avec assez de discernement, mais il n'est assurément pas possible d'éliminer complètement les communications téléphoniques interurbaines et internationales. Il ne faut pas oublier que l'Organisation des Nations Unies est une organisation mondiale, pour laquelle la rapidité des communications est une nécessité. Il n'existe pas de solution facile à ce problème.

20. M. MOHAMMED (Nigéria) indique que, vu les explications fournies par le Président du Comité consultatif et le Secrétariat, la délégation nigériane peut accepter le montant recommandé par le Comité consultatif pour les communications téléphoniques.

21. M. PAPPENDORP (Etats-Unis d'Amérique), se référant au paragraphe 28.17 du rapport du Comité consultatif, se déclare heureux de constater qu'aucun crédit n'a été demandé pour des consultants pour le Bureau des services financiers. Il est décevant en revanche d'apprendre que les travaux consacrés au manuel financier ne pourront pas être achevés avant la fin de 1982. A la trente-quatrième session de l'Assemblée générale, la Cinquième Commission avait insisté sur l'utilité de ce manuel, et sur les économies qu'elle espérait voir réaliser grâce à lui. M. Pappendorp compte bien que les travaux y afférents seront menés avec toute la célérité voulue.

22. M. RUEDAS (Sous-Secrétaire général aux services financiers) signale que le manuel financier sera effectivement prêt au début de 1982.

23. M. KEMAL (Pakistan), se référant au paragraphe 28.13 du rapport du Comité consultatif (A/36/7), dit que la délégation pakistanaise relève avec satisfaction que le Comité a recommandé l'approbation du reclassement de deux postes d'administrateur au Bureau du Sous-Secrétaire général aux services financiers, mais se demande pourquoi le reclassement proposé de deux postes d'agent des services généraux a été refusé.

24. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) se dit certain que le représentant du Pakistan connaît parfaitement les raisons qui ont inspiré la décision du Comité consultatif sur ce point.

25. M. PALAMARCHUK (Union des Républiques socialistes soviétiques) souhaite savoir comment le Président entend régler la question soulevée par la délégation soviétique avant que la Commission ne poursuive l'examen du chapitre 28. M. Palamarchuk a déjà indiqué dans quels domaines on pourrait réduire les dépenses. S'il faut donner des chiffres précis pour chaque partie du chapitre, la délégation soviétique les fournira en temps utile. A ce moment-là, si le Secrétariat n'est pas disposé à accepter les réductions proposées, il lui faudra présenter des objections motivées. Les observations du représentant du Maroc ne sont pas tout à fait claires. On ne comprend pas bien s'il appuie la proposition soviétique.

26. Suivant les principes généraux exposés par le Secrétaire général dans l'avant-propos et les déclarations de nombreuses délégations, il est indispensable de réduire l'ensemble des dépenses d'administration et de consacrer les ressources ainsi libérées à des activités économiques et sociales. C'est la raison pour laquelle la délégation soviétique propose de réduire de 2 millions de dollars environ, en sus de la réduction recommandée par le Comité consultatif, le crédit demandé au chapitre 28. Il faudra encore un certain temps pour voir exactement sur quels éléments des différentes parties du chapitre 28 pourraient porter ces nouvelles compressions, mais l'essentiel est que la Commission statue sur la proposition soviétique.

27. Le PRESIDENT indique qu'il a bien proposé que la Commission examine une à une les différentes parties du chapitre 28, mais qu'une décision devra être prise sur l'ensemble du chapitre. En outre, pour déférer au désir de la délégation soviétique, le Président a accepté que cette décision globale ne soit prise qu'à une réunion ultérieure. Il sera possible de se prononcer à ce moment-là sur la proposition soviétique.

28. M. KEMAL (Pakistan) croit comprendre que la proposition du représentant soviétique est liée à la réponse que fera le Secrétariat. La délégation pakistanaise aimerait que le Secrétariat, lorsqu'il apportera cette réponse, donne des éclaircissements supplémentaires sur les hypothèses retenues au sujet des taux de change. Toute économie qui pourrait résulter d'une évolution favorable des taux de change devrait avoir sa place dans les demandes de crédits.

29. M. DEBATIN (Secrétaire général adjoint à l'administration, aux finances et à la gestion) rappelle que, comme il est indiqué au tableau 28.1, le projet de budget-programme prévoit une croissance négative de 0,2 p. 100 des ressources affectées au chapitre 28. L'augmentation des montants nets est donc due à l'inflation, dont le rythme paraît devoir varier selon le lieu où les dépenses seront effectuées. Ainsi, l'influence de l'inflation est bien moindre au chapitre 22 qu'au chapitre 28 parce que, pour l'essentiel, les dépenses du Bureau des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe interviennent à Genève.

30. M. PALAMARCHUK (Union des Républiques socialistes soviétiques) accepte volontiers la procédure définie par le Président. A propos des observations du Secrétaire général adjoint sur l'inflation, ce n'est pas à elle que pensait la délégation soviétique en formulant sa proposition. Comme il est indiqué au tableau 28.1, elle ne représente que 28,5 millions de dollars sur un accroissement total de 38,8 millions de dollars, ce qui laisse une hausse de 10 millions de dollars qui est sans rapport avec ce phénomène : c'est ce montant qui peut être réduit.
31. M. MOHAMMED (Nigéria) rappelle que, comme elle l'a indiqué au cours du débat général sur le budget-programme, la délégation nigériane n'est pas une adepte de la croissance zéro. Il est injuste de demander au Secrétariat, qui a déjà présenté un budget à croissance zéro, d'accepter une nouvelle réduction globale de 2 millions de dollars. La délégation soviétique devrait préciser quels sont parmi les crédits demandés par le Secrétaire général ceux qu'elle considère comme injustifiés, et pour quels motifs, de manière que la Commission puisse décider en toute connaissance de cause. Il va sans dire que la délégation nigériane n'est pas opposée à la suppression de dépenses réellement déraisonnables.
32. M. PALAMARCHUK (Union des Républiques socialistes soviétiques) fait remarquer que les effectifs proposés par le Secrétaire général au chapitre 28 C comportent neuf postes de plus que le nombre des postes permanents approuvés pour 1980-1981, et qu'il s'agit là précisément du type de crédit qu'il faut réduire, puisque le Bureau des services du personnel fournit un appui administratif à tous les services.
33. M. PAPENDORP (Etats-Unis d'Amérique) rappelle que sa délégation est opposée à l'octroi d'une aide au Conseil d'administration de l'Ecole internationale des Nations Unies au titre du chapitre 28 C.
34. M. EL SAFTY (Egypte) estime que le reclassement proposé au chapitre 28 D de certains postes du Service de la sécurité et de la sûreté est mal présenté et que les motifs invoqués ne sont guère convaincants. La délégation égyptienne considère que la sécurité laisse à désirer au Siège de l'Organisation et pense qu'il n'y a pas lieu de récompenser en reclassant leur poste des fonctionnaires qui ne s'acquittent pas de leur tâche de manière satisfaisante.
35. Le crédit demandé pour des heures supplémentaires au Service des bâtiments n'est pas justifié, d'autant moins que les services fournis sont de piètre qualité. Pour ne donner que deux exemples, il n'y a pas assez de place au garage du Siège et les écouteurs sont en mauvais état dans bien des salles de conférence.
36. M. KUYAMA (Japon) fait remarquer qu'au chapitre 28, le crédit demandé pour la partie D est plus élevé que les autres et qu'il doit permettre de financer non seulement les programmes gérés par le Bureau des services généraux, mais encore les services communs dont le coût n'est pas imputé sur les programmes. Ces derniers représentent en fait 55 p. 100 environ du montant total demandé. Etant donné que la catégorie de dépense la plus importante pour les services communs est la location et l'entretien des locaux, il est regrettable que le Secrétaire général

(M. Kuyama, Japon)

n'ait pas inclus dans le montant les ressources supplémentaires que nécessiterait éventuellement le regroupement prévu des locaux loués à l'extérieur. La délégation japonaise attend avec intérêt le rapport du Comité composé de hauts fonctionnaires du Secrétariat qui s'occupe de cette question.

37. M. Kuyama relève que les dépenses correspondant aux communications téléphoniques interurbaines et internationales ne seront plus inscrites au chapitre 28 D et espère que les nouvelles dispositions proposées par le Secrétaire général, complétées par des mesures efficaces prises dans les services intéressés du Secrétariat, permettront de réduire les dépenses afférentes à ces communications.

38. A propos du crédit demandé par le Secrétaire général au titre de la location d'une ligne supplémentaire entre New York et Genève qui servirait à la fois aux communications téléphoniques et à la transmission d'informations, M. Kuyama pense, comme le Comité consultatif, qu'il convient d'analyser et de voir en détail comment le circuit existant est utilisé et d'effectuer une étude coût-avantages de la location d'une autre ligne.

39. En ce qui concerne les dépenses prévues au titre de l'éclairage, du chauffage, de l'énergie et de l'eau, M. Kuyama demande où en est l'étude dite "de conservation de l'énergie".

40. M. BUNC (Yougoslavie) voudrait être renseigné sur la possibilité d'installer des appareils permettant de contrôler l'utilisation des téléphones pour des communications interurbaines et internationales, et sur ce que cela coûterait.

41. M. KEMAL (Pakistan) note que le Comité consultatif a été informé par les représentants du Secrétaire général que la base de ressources avait été trop fortement réévaluée dans le cas de la rubrique "Electricité" et que le montant indiqué dans la colonne "réévaluation" du tableau 28D.20 devait être ramené à 1,4 million de dollars environ. Il relève aussi que les tarifs de l'éclairage, du chauffage, de l'énergie et de l'eau ont augmenté à New York, au début de 1981, de 33 p. 100, et considère que lorsqu'une hausse aussi importante est aussi récente, il y a peu de risques d'en voir intervenir d'autres pendant un an ou deux. Il faudrait en tenir compte dans le calcul de l'incidence de l'inflation pour ces postes.

42. M. TIMBRELL (Sous-Secrétaire général aux services généraux) exprime ses sincères regrets au représentant de l'Egypte qui trouve décevantes les dispositions en matière de sécurité. S'il est indéniable que des voitures ont été volées au garage, ce n'est pas la sécurité qui est en cause, mais le manque de place, qui oblige bien souvent les conducteurs à laisser la clef de contact sur leur voiture. Les travaux de construction une fois achevés, la situation s'améliorera quelque peu, car on disposera de 100 à 125 emplacements supplémentaires. En attendant, d'autres solutions ont été mises à l'essai, notamment les services de préposés pour garer les voitures, mais elles se sont avérées totalement inacceptables pour les délégations. M. Timbrell est désolé que des voitures aient été volées, mais le personnel de sécurité n'est tout simplement pas assez nombreux pour surveiller

(M. Timbrell)

chaque voiture. Pour ce qui est des bombes, il y a eu des menaces, mais pas d'explosion. Des règles de sécurité plus strictes ont récemment été mises en application pour contrôler les visiteurs, et on a notamment installé des détecteurs analogues à ceux des aéroports. Rien n'a été négligé, depuis un an et demi, pour améliorer la qualité des forces de sécurité en les faisant bénéficier de programmes de formation et en leur fournissant des matériels spéciaux. Sans doute y a-t-il encore des progrès à faire, mais dans l'ensemble, M. Timbrell considère que le Service de la sécurité et de la sûreté s'acquitte de ses fonctions aussi bien que le permettent les circonstances.

43. Au sujet du Service des bâtiments, M. Timbrell fait remarquer que ce service n'est responsable ni du garage ni des écouteurs. Pour ces derniers, tout est fait pour veiller à leur bon entretien, mais il est possible que toutes les salles de conférence n'aient pas encore été vérifiées. Les heures supplémentaires ont pour cause essentielle la nécessité d'assurer l'entretien à des heures où il ne gêne pas l'activité normale de l'Organisation.

44. Le problème du regroupement éventuel des locaux loués à l'extérieur est encore examiné actuellement par un comité présidé par le Secrétaire général adjoint à l'administration, aux finances et à la gestion. On espère qu'il aura achevé ses travaux la semaine prochaine et fera rapport en conséquence. Pour ce qui est des mesures de conservation de l'énergie, le crédit demandé dans le projet de budget-programme doit permettre de mener à bien l'application intégrale des recommandations du consultant auquel il avait été fait appel. L'installation et la mise en service en 1982 d'un système informatisé de contrôle de la température et de la circulation de l'air devrait permettre de nouvelles améliorations.

45. Pour répondre à la question posée par le représentant du Pakistan, M. Timbrell indique que, s'il a bien compris, le Comité consultatif a approuvé le montant demandé par le Secrétaire général; tous les facteurs évoqués y ont leur place.

46. Il existe effectivement des appareils du type mentionné par le représentant de la Yougoslavie, mais il a été décidé il y a quelques années de ne pas en installer en raison de leur coût prohibitif, qui atteint plusieurs millions de dollars.

47. M. PAPENDORP (Etats-Unis d'Amérique) demande si le Sous-Secrétaire général a des observations à présenter sur le document concernant les procédures spéciales de sécurité.

48. Le PRESIDENT explique que la Cinquième Commission n'est pas encore saisie de ce document parce qu'il est encore à l'étude au sein du Comité consultatif. Il suggère donc d'en remettre l'examen à plus tard.

49. M. KUYAMA (Japon) déclare que la délégation japonaise attache une grande importance, dans le système des Nations Unies, aux services de gestion et qu'elle est convaincue que le service de gestion administrative a un rôle utile à jouer. C'est pourquoi elle a entendu avec satisfaction le Directeur de ce service déclarer

/...

(M. Kuyama, Japon)

devant différents organes que les efforts seraient axés sur un petit nombre d'activités. A ce propos, la recommandation faite par le Comité consultatif au paragraphe 3 du document A/36/7/Add.3 est intéressante, de même que les observations qui figurent au chapitre V du rapport du Corps commun d'inspection (CCI) (A/36/296). Il est compréhensible que le peu d'empressement de certains services du Secrétariat à accepter les recommandations du Service de gestion administrative suscite des déceptions. Il est certain qu'il faut améliorer les activités de suivi, et tout différend touchant l'application de recommandations devrait être porté à l'attention du Comité consultatif. Il devrait également y avoir une relation plus étroite entre le Service de gestion administrative et la Division de vérification intérieure des comptes. Les prochains projets de budget devraient rendre compte des suites plus ou moins satisfaisantes données aux recommandations du Service de gestion administrative. A ce propos, la délégation japonaise apporte son plein appui à la recommandation qui figure au paragraphe 6 du rapport du Comité consultatif.

50. Pour déterminer les moyens de renforcer les fonctions du Service de gestion administrative, il faut tenir compte de la nécessité d'assurer un équilibre entre celles qui s'inscrivent dans une perspective à long terme et ses missions fonctionnelles à court terme. A ce propos, la délégation japonaise appuie la recommandation du CCI tendant à ce que deux tiers au moins du temps disponible soient consacrés aux fonctions à long terme (A/36/296, recommandation 2). Le Comité consultatif a adopté une position analogue. D'autres points intéressants soulevés par le CCI, telle la question de la formation du personnel des services de gestion et celle de la création de services de gestion dans tout le système, méritent un examen approfondi.

51. M. MOHAMMED (Nigéria) voudrait savoir pourquoi le Secrétaire général demande une augmentation de crédit pour des consultants auprès du Service de gestion administrative. A son avis, il eût été plus indiqué de prévoir une réduction, et il se demande ce qu'en pense le Comité consultatif.

52. M. DEBATIN (Secrétaire général adjoint à l'administration, aux finances et à la gestion) explique que cette majoration résulte uniquement de la réévaluation de la base de ressources de 1980-1981 et de l'inflation projetée. Les honoraires de consultants ont fortement augmenté. En termes réels, il n'y a pas de hausse du crédit demandé pour ces services.

53. Comme les membres de la Commission le savent, le Service de gestion administrative n'est pas une simple branche de l'administration; il jouit de l'indépendance nécessaire pour présenter au Secrétaire général des recommandations impartiales. Il arrive évidemment que les départements ne soient pas d'accord avec ses recommandations. En pareil cas, c'est à M. Debatin lui-même qu'il appartient de concilier les positions divergentes en vue de trouver la meilleure solution possible; il s'avère que les efforts en ce sens aboutissent de plus en plus souvent. Bien entendu, la nouvelle orientation du Service de gestion administrative, axée sur les projets, sera examinée plus en détail ultérieurement.

(M. Debatin)

Il reste que de par son caractère même, le service de gestion administrative a besoin d'un personnel de haut niveau, et la nature de ses fonctions comme la qualité de son travail exigent le reclassement de certains de ses postes.

M. Debatin appelle particulièrement l'attention de la Commission sur la demande de reclassement d'un poste d'administrateur hors classe (P-5) à celui d'administrateur général (D-1).

54. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) dit que le Comité consultatif a examiné le montant demandé pour des services de consultants (107 300 dollars). Ce montant permettrait de financer quelque 13 mois de travail de consultants pour 1982-1983, et le Comité a acquis la conviction que le programme de travail du Service de gestion administrative justifiait ce crédit. Il est indispensable, pour répondre aux demandes de l'Assemblée générale et du Secrétaire général, de faire appel de temps à autre à des concours extérieurs. Il ne faut pas oublier que le Service de gestion administrative ne dispose que de 11 postes permanents d'administrateur, y compris celui du Directeur.

55. M. PAPENDORP (Etats-Unis d'Amérique) considère, à propos de l'explication donnée par le Secrétaire général adjoint de l'augmentation des crédits demandés pour les consultants, qu'il est impossible de compenser toutes les hausses de prix par une progression équivalente des ressources. Il faut au contraire trouver des services qui cadrent avec les disponibilités. Pour ce qui est du reclassement demandé, la délégation des Etats-Unis, toujours préoccupée par le mouvement ascendant des postes, ne pense pas qu'un rang élevé garantisse nécessairement des résultats de haute qualité. Il faut que chaque reclassement soit pleinement justifié.

56. M. DEBATIN (Secrétaire général adjoint à l'administration, aux finances et à la gestion) dit que l'on ne peut négliger la montée des honoraires de consultants. La Commission doit se méfier des économies sur les services de consultants si elle n'est pas prête à accepter des résultats de qualité inférieure. Le Comité consultatif considère comme le Secrétaire général que les services de consultants sont indispensables à une gestion moderne. Quant au reclassement de poste demandé au Service de gestion administrative, il est pleinement justifié aux yeux de M. Debatin. Il est vrai, comme le dit le représentant des Etats-Unis, qu'il n'existe pas nécessairement de lien direct entre le rang et les résultats, mais il ne faut pas oublier que les fonctionnaires qui ont l'impression que leur rang n'est pas à la mesure des services qu'on attend d'eux éprouvent généralement un sentiment de déception et quittent l'Organisation.

57. M. PEDERSEN (Canada) indique, à propos du chapitre 28F, que, d'après le paragraphe 28.72 du rapport du Comité consultatif (A/36/7), l'achat envisagé d'un ensemble complet de programmes d'ordinateur ne paraît pas avoir fait l'objet d'une explication suffisante, non plus que la manière dont l'acquisition de ce programme se situe par rapport aux autres ressources et programmes qui sont consacrés ou qu'il est prévu de consacrer au TEI.

/...

58. M. PIRSON (Belgique) dit à propos du chapitre 28G que le Comité du programme et de la coordination (CPC) et le Conseil économique et social, lorsqu'ils ont examiné les travaux du Bureau interorganisations pour les systèmes d'information et les activités connexes, ont été unanimes à demander que le Comité administratif de coordination (CAC) réexamine sa dernière décision concernant le Bureau. C'est pourquoi le montant demandé par le Secrétaire général est provisoire. Si à la suite de la décision du CAC, un montant révisé est présenté, la délégation belge devra l'examiner très attentivement, dans la perspective des décisions unanimes du CPC et du Conseil économique et social.

59. M. DEBATIN (Secrétaire général adjoint à l'administration, aux finances et à la gestion) dit qu'il sera bien entendu pleinement tenu compte de la suite des débats du CAC, qui doit se réunir la semaine suivante, et du Conseil économique et social, et que les montants estimatifs révisés seront établis avec le plus grand soin.

60. Pour ce qui est de l'ensemble complet de programmes d'ordinateur destiné à la vérification des comptes, on fera les recherches nécessaires pour donner une réponse plus détaillée, mais M. Debatin peut d'ores et déjà donner au représentant du Canada l'assurance que l'ensemble de programmes sera soigneusement conçu de manière à cadrer avec les autres ressources et programmes et à ne faire en rien double emploi. Il n'est nullement question d'effectuer aucun achat qui ne serve pas effectivement à améliorer l'efficacité de l'administration.

La séance est levée à 18 h 10.